



Mairie d'AUBY
Attribution fourniture de produits d'entretien
et d'hygiène
Décision n° 2026/041/MP

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 059-215900283-20260320-DD_2026_041-CC

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 Mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention de groupement de commandes signée le 23 Avril 2021 ;

Vu les crédits inscrits aux budgets des personnes publiques regroupées ;

Considérant le DCE relatif au marché « Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène » établi par le service marché publics;

Considérant que ce marché est divisé en 2 lots:

- Lot 1 : Fourniture de produits d'entretien général et accessoires et que le montant limite de commande s'élève à 20.000 € HT pour la durée totale du marché (reconductions comprises)
- Lot 2 : Fourniture de produits d'entretien spécifique et que le montant limite de commande s'élève à 20.000 € HT pour la durée totale du marché (reconductions comprises)

Vu la décision de l'administration du 11 décembre 2025 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17 décembre 2025 ;

Considérant que trois (3) offres sont parvenues pour le Lot 1 : Fourniture de produits d'entretien général et accessoires;

Considérant que trois (3) offres sont parvenues pour le Lot 2 : Fourniture de produits d'entretien spécifique;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à :

Lot 1 Fourniture de produits d'entretien général et accessoires	Attributaire	Maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Ville d'AUBY	SOCOLDIS	14 000.00 € HT
CCAS		2 000.00 € HT
Résidence d'autonomie		4 000.00 € HT

Mairie d'AUBY
Attribution fourniture de produits d'entretien
et d'hygiène
Décision n° 2026/041/MP

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260320-DD_2026_041-CC



Lot 2 Fourniture de produits d'entretien spécifique	Attributaire	Maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Ville d'AUBY	SOCOLDIS	14 000.00 € HT
CCAS		2 000.00 € HT
Résidence d'autonomie		4 000.00 € HT

Vu l'avis de la commission MAPA du 18 mars 2026 ;

Le Maire,

Décide

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres

Article 2 :

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à :

Lot 1 Fourniture de produits d'entretien général et accessoires	Attributaire	Maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Ville d'AUBY	SOCOLDIS	14 000.00 € HT
CCAS		2 000.00 € HT
Résidence d'autonomie		4 000.00 € HT

Lot 2 Fourniture de produits d'entretien spécifique	Attributaire	Maximum sur la durée totale de l'accord-cadre
Ville d'AUBY	SOCOLDIS	14 000.00 € HT
CCAS		2 000.00 € HT
Résidence d'autonomie		4 000.00 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an reconductible tacitement 1 fois

Mairie d'AUBY
Attribution fourniture de produits d'entretien
et d'hygiène
Décision n° 2026/041/MP

Article 3 :

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Article 4 :

Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

AUBY, 20/03/2026



Bernard CZECH

Maire